

Mémoire

Consultations prébudgétaires en vue du Budget de 2018

Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI)

Liste des recommandations

Partie I : Économie concurrentielle, société durable

Recommandation 1 : Que le gouvernement se concentre sur la production de revenus et la stabilité des revenus fédéraux par l'intermédiaire de réformes fiscales progressives.

Recommandation 2 : Que le gouvernement lance une commission nationale en vue de générer un plan d'action pancanadien exhaustif assorti d'un budget détaillé en vue d'harmoniser les politiques du gouvernement aux objectifs de développement durable (ODD), et de mettre en place un cadre pangouvernemental cohérent d'indicateurs pour respecter et évaluer les priorités canadiennes en ce qui a trait aux ODD au pays et ailleurs.

Partie II : Organismes de bienfaisance efficaces

Recommandation 3 : Que le gouvernement mette en œuvre les trois premières recommandations du Groupe de consultation sur les activités politiques des organismes de bienfaisance.

Recommandation 4 : Que le gouvernement élabore un processus pour que le secteur de la bienfaisance et le gouvernement fassent équipe pour cerner et recommander des actions pour une plus vaste réforme juridique et réglementaire du secteur de la bienfaisance.

Partie III : Leadership mondial

Recommandation 5 : Que le gouvernement augmente les dépenses du Canada dans le développement mondial et l'aide humanitaire sur 10 ans, par le biais d'augmentations annuelles prévisibles de 15 % à l'enveloppe de l'aide internationale (EAI).

Recommandation 6 : Que, à compter de 2019-2020, le gouvernement consacre 50 % de l'aide bilatérale aux pays les moins avancés (PMA), aux pays à faible revenu (PFR) et aux pays dans un état de fragilité.

Recommandation 7 : Que, d'ici 2022-2023 et dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation 5 susmentionnée, le gouvernement consacre 0,12 % du revenu national brut (RNB) du Canada à la coopération au développement des PMA.

Recommandation 8 : Que le gouvernement consacre au moins 50 % du financement canadien de la lutte internationale contre les changements climatiques aux investissements en adaptation, et ce, dans le cadre de l'augmentation du financement de la lutte contre les changements climatiques et de l'atteinte de la juste part du Canada.

Recommandation 9 : Que le gouvernement, par l'intermédiaire d'Affaires mondiales Canada, établisse un nouveau plan d'action de l'efficacité de l'aide internationale, comptant des objectifs clairs qui cadrent avec les engagements en matière d'aide internationale et d'efficacité du développement.

Recommandation 10 : Que FinDev Canada consacre la moitié de ses investissements à des initiatives qui réduisent l'inégalité entre les sexes, par exemple, les PME dirigées par des femmes dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

Introduction

Le Budget de 2019 constitue une occasion pour le gouvernement du Canada de renforcer la compétitivité du Canada en créant de meilleures conditions pour la croissance économique durable, notamment par le biais de la production de revenu et la cohérence des politiques. Ainsi, le gouvernement devrait indiquer que son soutien à la croissance s'étend à tous les secteurs de l'économie, y compris de secteur de la bienfaisance.

La croissance économique durable n'est pas qu'une fin en soi; il s'agit également d'une occasion d'amorcer un processus de changement profond. Le Budget de 2019 devrait donc comprendre des engagements fermes à utiliser les répercussions positives de la croissance économique actuelle et future pour renforcer le leadership du Canada en développement durable et en aide humanitaire à l'échelle mondiale, et ce, en tant qu'élément clé de sa réputation et de son avantage concurrentiel.

Partie I : Économie concurrentielle, société durable

Recommandation 1 : Que le gouvernement se concentre sur la production de revenus et la stabilité des revenus fédéraux par l'intermédiaire de réformes fiscales progressives.

Des décennies de réductions fiscales pèsent lourdement sur la capacité du gouvernement fédéral à faire preuve de résilience lors de ralentissements économiques, à investir dans les services publics et les programmes gouvernementaux et les élargir, et à réduire l'inégalité des revenus, ce qui vient miner la compétitivité économique globale du Canada. D'après [une analyse](#), en 1992, la moyenne quinquennale des dépenses gouvernementales totales en pourcentage du PIB était de 48,6 %. En 2016, la moyenne quinquennale était de 40,1 %. Dans le contexte actuel affichant une économie de deux trillions de dollars, la différence représente 170 milliards de dollars par année en investissements gouvernementaux qui ne voient jamais le jour. Le Budget de 2019 devrait comprendre des mesures fiscales pour commencer à rétablir la capacité du gouvernement fédéral à investir dans une économie plus concurrentielle et une société plus durable.

En plus de limiter les revenus, les politiques fiscales rétrogrades et mal conçues peuvent aggraver l'inégalité des revenus et l'inégalité entre les sexes. Le Budget de 2019 devrait viser tout particulièrement à modifier les politiques et les cadres fiscaux, sociaux et macroéconomiques qui aggravent l'inégalité des revenus ou qui sont défavorables aux femmes.

Les mesures fiscales qui subventionnent, directement ou indirectement, la production et l'utilisation de combustibles fossiles faussent les marchés, envoient des signaux de prix déformés et découragent les investissements dans l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique. Le Budget de 2019 devrait

mettre en branle l'élimination de toutes les subventions relatives aux combustibles fossiles et créer des mesures incitant une juste transition vers une économie faible en carbone, conformément aux engagements du G7 en 2016 et 2018.

Recommandation 2 : Que le gouvernement lance une commission nationale en vue de générer un plan d'action pancanadien exhaustif assorti d'un budget détaillé en vue d'harmoniser les politiques du gouvernement aux objectifs de développement durable (ODD), et de mettre en place un cadre pangouvernemental cohérent d'indicateurs pour respecter et évaluer les priorités canadiennes en ce qui a trait aux ODD au pays et ailleurs.

La nouvelle unité d'ODD d'Emploi et Développement social Canada devrait créer une nouvelle commission nationale multilatérale pour engager les trois ordres du gouvernement, les autorités autochtones, la société civile, le secteur privé et d'autres Canadiens.

En collaboration avec l'unité d'ODD, la commission nationale devrait avoir le mandat de dresser un plan d'action pancanadien exhaustif d'ODD assorti d'un budget détaillé; elle devrait notamment y intégrer les engagements du gouvernement auprès des peuples autochtones du Canada. Ce plan d'action devrait décrire un processus inclusif pour la mise au point d'un cadre d'indicateurs, en faisant appel aux provinces, aux territoires et aux municipalités, et en travaillant avec eux pour la collecte de données sous-nationales, ventilées notamment par âge, race, origine ethnique et sexe. Le plan d'action doit appuyer l'harmonisation de la politique canadienne au principe de ne laisser personne derrière du Programme de développement durable à l'horizon 2030, lequel met l'accent sur le caractère multidimensionnel de la pauvreté et les obstacles structurels à la réduction de l'inégalité.

Partie II : Organismes de bienfaisance efficaces

L'avantage concurrentiel du Canada comprend la force de son secteur de la bienfaisance. [Les organismes de bienfaisance du Canada](#) emploient environ deux millions de Canadiens et représentent 135 milliards de dollars, ou 8,1 % du PIB. Par ailleurs, ils représentent un pilier de l'identité nationale du Canada. Lorsqu'on donne aux organismes à but non lucratif du Canada les outils dont ils ont besoin pour réaliser leur plein potentiel, c'est la société et l'économie canadiennes qui en bénéficient. Pour cela, il faut toutefois un environnement législatif et politique habilitant pour les organismes de bienfaisance à cet égard. Le CCCI émet donc deux recommandations pour améliorer de façon considérable les cadres législatif et réglementaire pour les organismes de bienfaisance canadiens.

Recommandation 3 : Que le gouvernement mette en œuvre les trois premières recommandations du Groupe de consultation sur les activités politiques des organismes de bienfaisance.

Les trois premières recommandations du [Groupe de consultation sur les activités politiques des organismes de bienfaisance](#) évoquent la nécessité que l'Agence du revenu du Canada réforme les cadres législatif et réglementaire afin d'assurer que les organismes de bienfaisance peuvent participer

pleinement au dialogue et au développement en matière de politique publique. Ces recommandations sont reprises et renforcées dans le jugement rendu par la Cour supérieure de justice de l'Ontario dans l'affaire de [Canada sans pauvreté c. Agriculture Canada](#). Bien que l'interdiction d'activités partisans par les organismes de bienfaisance doive demeurer en vigueur, les directives actuelles sont vagues et incohérentes. Elles doivent être améliorées et clarifiées afin d'assurer que les organismes de bienfaisance puissent maximiser leur contribution à la société et à l'économie canadiennes.

Recommandation 4 : Que le gouvernement élabore un processus pour que le secteur de la bienfaisance et le gouvernement fassent équipe pour cerner et recommander des actions pour une plus vaste réforme juridique et réglementaire du secteur de la bienfaisance.

Les organismes de bienfaisance canadiens sont actuellement régis par les interprétations en common law d'une loi désuète. Le temps est venu d'entamer une réforme globale et réfléchie. Le Royaume-Uni, l'Australie, l'Irlande et la Nouvelle-Zélande ont récemment opéré la modernisation de leurs cadres. Les organismes de bienfaisance canadiens, y compris le CCCI, sont impatients de travailler avec le gouvernement et les parlementaires pour la mise au point d'une vision relative à un cadre réglementaire et législatif canadien adapté au 21^e siècle pour le secteur de la bienfaisance. Cette recommandation appuie la quatrième recommandation du [Groupe de consultation sur les activités politiques des organismes de bienfaisance](#) et les lettres de mandat des ministres des [Finances](#) et du [Revenu national](#).

Partie III : Leadership mondial

Les mesures susmentionnées, visant à renforcer la compétitivité économique du Canada et à permettre à ses organismes de bienfaisance d'être plus efficaces, permettront au Canada de rehausser son leadership à l'échelle mondiale. Ainsi, le Canada renforcera sa réputation internationale et son avantage concurrentiel, et contribuera à un système multilatéral plus stable et prévisible qui est avantageux pour tous, y compris les Canadiens. L'un des secteurs où le Canada est bien positionné pour renforcer son engagement est la coopération en matière de développement et l'aide humanitaire. [Sondage](#) après [sondage](#), les Canadiens affirment que l'aide apportée aux autres personnes dans le monde fait partie intégrante de leur identité en tant que Canadiens et ils veulent que leur gouvernement fasse de la coopération en matière de développement et d'aide humanitaire une priorité dans le cadre de la politique étrangère du Canada. Les recommandations suivantes décrivent des manières particulières de renforcer de façon durable la contribution du Canada à un monde plus équitable, plus durable et plus sécuritaire.

Recommandation 5 : Que le gouvernement augmente les dépenses du Canada dans le développement mondial et l'aide humanitaire sur 10 ans, par le biais d'augmentations annuelles de 15 % à l'enveloppe de l'aide internationale (EAI).

L'aide au développement officielle (ADO) constitue une ressource essentielle dans les contextes fragiles et touchés par des conflits qui ont de la difficulté à attirer d'autres sources de financement. L'ADO est

essentielle pour atteindre les objectifs en matière de pauvreté et d'inégalités du Programme de développement durable à l'horizon 2030, lequel repose sur le principe de ne laisser personne derrière. Pourtant, en ce moment, le Canada n'investit que 0,26 % du revenu national brut (RNB) dans le développement international et l'aide humanitaire, ce qui est [en deçà de la moyenne](#) dans les pays de l'OCDE et en deçà de la moyenne de contribution historique du Canada. Si la tendance en matière de financement et de croissance se maintient, d'ici la fin du premier mandat du présent gouvernement, soit en 2019, le Canada affichera la [plus faible contribution moyenne](#) en ADO, en pourcentage du RNB, de tout gouvernement canadien depuis les cinquante dernières années.

Les augmentations annuelles de 15 % (y compris les prévisions énoncées au budget fédéral de 2018) feraient passer l'EAI de 5,5 milliards de dollars en 2018-2019 à 6,3 milliards de dollars en 2019-2020, à 7,3 milliards de dollars en 2020-2021 et à 8,4 milliards de dollars en 2021-2022. Voilà qui se conforme à la recommandation émise l'année dernière dans le [rapport de consultations prébudgétaires](#) du Comité des finances, voulant que le Canada augmente son aide au développement officielle en vue de consacrer, d'ici 2030, 0,7 % du revenu national brut à l'enveloppe de l'aide internationale, et qu'il utilise des objectifs mobiles sur trois ans. Le Comité des [finances](#) et le Comité des [affaires étrangères et du développement international](#) de la Chambre des communes ont formulé des recommandations semblables en 2016. Récemment, le Canada a fait l'objet d'un [examen par les pairs](#) de l'OCDE, lequel recommande également que le Canada définisse un calendrier pour atteindre l'objectif de consacrer 0,7 % du RNB à l'ADO.

Cette mesure fiscale engendrera des augmentations annuelles prévisibles du budget consacré à l'aide, doublera l'EAI dans cinq ans et permettra aux pays partenaires d'absorber efficacement les augmentations de manière conforme à leurs priorités. À mesure qu'augmente l'EAI, un montant proportionnel doit être affecté au budget d'aide humanitaire de base (prévention, intervention, secours et redressement) de manière qu'il corresponde aux dépenses typiques de fin d'exercice, notamment le financement pluriannuel et ponctuel relatif aux situations d'urgence en matière d'égalité entre les sexes.

Ces ressources supplémentaires doivent être accompagnées de nouveaux mécanismes de financement flexibles, diversifiés et adaptés qui conviennent aux différents partenaires de la société civile.

Recommandation 6 : Que, à compter de 2019-2020, le gouvernement consacre 50 % de l'aide bilatérale aux pays les moins avancés (PMA), aux pays à faible revenu (PFR) et aux pays dans un état de fragilité.

Recommandation 7 : Que, d'ici 2022-2023 et dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation 5 susmentionnée, le gouvernement consacre 0,12 % du revenu national brut (RNB) du Canada à la coopération au développement des PMA.

Recommandation 8 : Que le gouvernement consacre au moins 50 % du financement canadien de la lutte internationale contre les changements climatiques à l'adaptation, et ce, dans le cadre de l'augmentation du financement de la lutte contre les changements climatiques et de l'atteinte de la juste part du Canada.

Recommandation 9 : Que le gouvernement, par l'intermédiaire d'Affaires mondiales Canada, établisse un nouveau plan d'action de l'efficacité de l'aide internationale, comptant des objectifs clairs qui cadrent avec les engagements en matière d'aide internationale et d'efficacité du développement.

Recommandation 10 : Que FinDev Canada consacre la moitié de ses investissements à des initiatives qui réduisent l'inégalité entre les sexes, par exemple, les PME dirigées par des femmes dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

Ces cinq mesures viendront renforcer la capacité du Canada à mettre en œuvre un programme d'aide internationale féministe véritablement transformateur qui répond aux besoins des organisations de défense des droits des femmes, qui satisfait aux objectifs ambitieux des programmes en matière de parité des sexes de la Politique d'aide internationale féministe, et qui veille à ce que la parité des sexes et l'émancipation des femmes soient au cœur des programmes d'aide internationale du Canada. De façon plus générale, elles aideront à assurer qu'une partie prévisible et importante des fonds de développement du Canada soit consacrée aux plus démunis dans les pays les plus pauvres, conformément aux principes relatifs à l'efficacité de l'aide et du développement, et ce, sans frais supplémentaires. Par le biais de ces mesures, le Budget de 2019 viendra combler d'importantes lacunes de financement pour répondre aux besoins des personnes vivant dans la pauvreté.

Le Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI) est une coalition canadienne regroupant des organisations de la société civile (OSC) qui œuvrent à l'échelle mondiale pour mettre fin à la pauvreté dans le monde et promouvoir la justice sociale et la dignité humaine pour tous. Les plus de 80 membres qui forment le Conseil comprennent de nombreuses OSC canadiennes chefs de file en développement international et en aide humanitaire; on y compte des groupes confessionnels et laïcs, des syndicats, des coopératives et des associations professionnelles.